

ALTERNATIVES

**Un joli cadeau pour
QUELQUES-UNS
ou des projets
POUR TOUS**

IL FAUT CHOISIR!

VOTATION COMMUNALE DU 7 MARS 2010

OUI

AU MAINTIEN DU TAUX À 77

Un cadeau pour quelques-uns seulement

Les défenseurs d'une baisse des impôts prétendent qu'elle va « augmenter le pouvoir d'achat des Veveysans ». En fait, la différence serait si faible pour l'immense majorité des Veveysans, qu'ils ne s'en rendraient pas compte à la fin du mois, ni même à la fin de l'année (voir tableau) !

Gain pour une minorité

Ce n'est que pour les contribuables dont le revenu imposable atteint ou dépasse 200 000.– que la réduction d'impôts approcherait le montant

Revenu imposable	Economie mensuelle
10 000.–	0,50 fr.
30 000.–	2,83 fr.
50 000.–	5,83 fr.
70 000.–	9,17 fr.
100 000.–	15,00 fr.
150 000.–	25,67 fr.
200 000.–	37,00 fr.

symbolique de 500.– par an (rabais de 37.– et plus par mois). Moins de 300 habitants à Vevey sont dans ce cas, sur près de 11 000. C'est donc une **toute petite minorité**. De plus ces contribuables ont déjà bénéficié de baisses d'impôts au niveau cantonal et fédéral. Faut-il les privilégier encore au niveau communal ?

Attirer contribuables et entreprises ?

Selon les référendaires, baisser les impôts va attirer des bons contribuables et des entreprises. Mais y a-t-il besoin de ça ? Sans baisse d'impôt,

la population veveysanne, a crû de 1000 personnes entre 2005 et 2008, et il n'y a pas d'appartement libre.

Quant aux **entreprises**, si certaines ont quitté Vevey, c'est essentiellement du fait de l'exiguïté du territoire, qui ne leur permettait pas de trouver ou de construire les locaux qu'il leur fallait. D'ailleurs, les chiffres du Service cantonal de statistique indiquent qu'entre 2001 et 2008, Vevey a gagné 562 emplois, ce qui est tout à fait comparable aux communes avoisinantes.

Y a-t-il vraiment si grand besoin de rendre Vevey plus attractive ?

Des millions en moins pour la commune

Si « les petits ruisseaux font les grandes rivières », l'assèchement d'une grande rivière commence par le tarissement des petits ruisseaux ! Additionnées, les baisses d'impôts individuelles, même petites, constituent une somme importante. Et les réglementations cantonales la multiplient encore.

Baisse certaine des recettes

Si la proposition de baisse de deux points d'impôts était suivie, l'économie totale des contribuables veveysans serait de **1,5 million**.

Mais cela modifierait le « classement » de Vevey dans les dispositifs cantonaux qui visent à répartir une partie des charges entre les communes: elle serait considérée comme plus riche et supporterait une part plus grande de la « facture sociale » et de la « péréquation intercommunale ». Au total, une facture supplémentaire de **1,1 million** en 2010.

De plus, cette péréquation intercommunale vient d'être révisée, et en 2011, cette facture grossira de **1 million** encore !

Enfin, les allègements fiscaux, approuvés en février 2009 au niveau

cantonal enlèveront encore plus de **1 million** aux recettes d'impôts !

Au total, les ressources de la commune auraient ainsi diminué en 2011 de quelque **4,6 millions** !

Bonne santé incertaine et exceptionnelle

Les référendaires prétendent que les bénéfices de ces dernières années vont se renouveler. C'est faux, ou en tout cas c'est un pari très risqué :

- Les recettes fiscales de 2010 et 2011 **vont subir les effets de la crise** qui a commencé fin 2008 et qui se poursuit.

- Ces dernières années, la commune a vendu une partie de ses actions de la **Compagnie vaudoise d'électricité**, puis l'ensemble de celles de la **Société électrique Vevey-Montreux (SEVM)**. Au total, ce sont **20 millions de recettes uniques et excep-**

tionnelles, qui sont tombés dans les caisses communales. Par ailleurs – et certains référendaires ne manquent pas de s'en plaindre quand ça les arrange – la vente des actions SEVM implique que les communes de la région prennent en charge les transports en commun VMCV – anciennement propriété de la SEVM – et **l'augmentation des subventions qui va avec !**

Difficile de s'adapter

Pour les référendaires, « facile de trouver quelques millions sur un budget communal de 120 millions ». Sauf que **85 % des dépenses** sont liées, imposées par des lois et règlements, ou en tout cas impossibles à changer rapidement. Les économies imposées par une baisse des recettes se porteraient sur une toute petite partie des dépenses communales, et **feraient d'autant plus mal.**

Les impasses d'une baisse d'impôt

Baisser les impôts, c'est populaire; mais renoncer à des prestations ou à des projets, ça l'est bien moins. Les référendaires refusent donc de faire la moindre proposition précise «d'économie», et préfèrent dire que leur proposition n'aura aucune conséquence. C'est prendre les électeurs pour des idiots!

Pas besoin d'avoir fait de hautes études financières pour comprendre qu'une diminution des recettes finirait inévitablement par avoir des conséquences. Elles se manifesteraient dans l'un au moins des domaines suivants:

1. La dette. Une baisse des recettes doit logiquement entraîner soit une hausse de la dette soit une baisse des dépenses.

2. Les dépenses courantes (budget). En font partie les salaires du personnel, les subventions, les participations à des structures intercommunales (Police Riviera, transports

en commun) et, enfin, les factures du canton. Une grosse partie de ces dépenses est intouchable, et les services à la population seraient dans la ligne de mire.

3. Les projets (investissements). Certains ont déjà été mis en route, d'autres ne sont encore qu'à l'état d'idées. Ils doivent permettre de répondre aux défis écologiques et sociaux. D'eux dépendent l'avenir de Vevey et son dynamisme.

Dans les trois domaines, l'adaptation à une baisse des recettes aurait des effets négatifs. Passons-les en revue.

« Yaka ! »

Les référendaires n'ont rien proposé de positif. Leur seule idée, c'est cette baisse d'impôt. Mais ne comptez pas sur eux pour dire où la commune devrait couper pour compenser la diminution de ses recettes. Même dans la discussion du budget 2010, ils n'ont fait aucune proposition sérieuse. *Yaka baisser les impôts, la Municipalité se débrouillera.* Logique: tout le monde veut bien payer moins; mais c'est plus difficile de se mettre d'accord pour renoncer à des projets ou à des prestations précises. **Irresponsables!**

1. Gérer la dette

Les partis de droite n'ont cessé de répéter qu'il fallait réduire la dette de la commune. Aujourd'hui que c'est en cours (-50 millions depuis 2001), ils oublient ces discours – le temps de cette campagne du moins –, et proposent une mesure qui va stopper la réduction de l'endettement, voire forcer à l'augmenter.

Une proposition inconséquente

Avec les bons résultats de ces dernières années, on a pu ramener la dette à 95 millions, la réduisant de 18 millions entre fin 2006 et fin 2008. Logiquement, les partis de droite auraient dû dire « Bravo et continuez ».

Au contraire, ils lancent cette proposition de baisse d'impôts qui, comme ils l'écrivent, « ne va pas aggraver la dette communale ». Ils admettent ainsi que, si elle était acceptée, elle empêcherait de poursuivre cette diminution de la dette.

Se garder une marge de manœuvre

Il ne faut pas faire de l'abaissement de la dette un absolu, comme prétendaient le faire les partis de droite. Aux « pires moments », la dette communale n'a atteint que le tiers de la

valeur de ses propriétés, ce qui pour toute entreprise serait une situation saine.

Mais une dette limitée est utile pour laisser une marge de manœuvre aux autorités, pour, si nécessaire, dans des circonstances économiques défavorables, emprunter à nouveau et

continuer les investissements dont la collectivité a besoin... et qui contribuent, aussi au maintien de l'activité économique (politique anticyclique).

La baisse d'impôts proposée risque au contraire de priver la commune de cette nécessaire marge de manœuvre.

Et les autres communes ?

Les partisans de la baisse d'impôt nous somment de rapprocher le taux d'imposition de Vevey de celui des autres communes du district, qui, à l'exception de Veytaux, est effectivement plus bas.

Mais si l'on prend les autres villes du canton, en particulier celles qui jouent le rôle de « capitale régionale », on voit que le taux veveysan de 77 est raisonnable (Lausanne: 83,0; Renens: 81,5; Yverdon-Les-Bains: 80,5; Prilly: 77,5).

N'oublions pas que Montreux, avant que ne tombe dans ses caisses une série exceptionnelle d'héritages, connaissait un taux d'imposition plus élevé que Vevey (2003: 102 contre 100).

Quant à Nyon, paradis des référendaires avec son taux de 65, son endettement atteint en 2009 170 millions (hausse de 56 millions depuis 2004), et son budget 2010 est déficitaire de 12 millions! Exemple à suivre?

2. Maintenir les services à la population !

Si, en réaction à la baisse des recettes, les autorités choisissent de réduire les dépenses régulières, il y aurait deux cibles privilégiées : les services à la population et l'entretien du patrimoine. Toutes deux auraient des conséquences importantes.

Au service de toute la population

Les référendaires propagent l'idée que les services communaux ne profiteraient qu'à une partie de la population. C'est faux. Que ce soit les structures d'accueil pour les petits, l'animation culturelle et sociale avec les jeunes, l'aide sous diverses formes aux sports, le soutien à des activités culturelles variées par des subventions ou par la mise à disposition d'infrastructures, ces services profitent à l'ensemble des habitants.

Ces dépenses, qui font de Vevey une ville vivante et non une banlieue-dortoir doivent être maintenues, voire accrues.

Entretien le patrimoine communal

L'entretien des biens communaux – immeubles, rues, places, quais, parcs, cimetière – serait évidemment une cible toute trouvée d'économies, car les conséquences du manque d'entretien, sauf exception, sont longues à se manifester. Mais justement ces pratiques à courte vue ont déjà sévi, l'état du patrimoine s'était gravement dégradé, et la commune est péniblement en train de rattraper tout le retard accumulé : le budget qui y est consacré a passé de 3 millions en 2004 à 6 millions pour 2010 !

Il ne faut pas rééditer cette mauvaise expérience, qui aurait, aujourd'hui, des effets encore plus graves.

Alarmisme intéressé !

Pour stigmatiser des « autorités dépensières auxquelles il faut couper les vivres », les partis de droite crient à la « croissance incontrôlée du budget ». Mais les chiffres bruts ne disent pas tout. Quand le Canton renforce la répartition entre communes, des sommes importantes s'ajoutent aux dépenses et, si tout va bien, aux recettes. Et lors de la régionalisation des services sociaux, des charges sont venues d'un côté augmenter les dépenses veveysannes, mais de l'autre les remboursements du canton et des autres communes ont accru les recettes. Pas de panique !

3. Des projets pour la qualité de vie de tous !

La Municipalité, suivie en général par la majorité du Conseil communal, a lancé un certain nombre de projets que nous avons soutenus. Ils répondent aux besoins de la population et dessinent un avenir pour la ville. La baisse des ressources de la commune pourrait amener à y renoncer, et condamner Vevey à l'immobilisme.

Avec des moyens diminués, il faudrait renoncer à certains projets. Mais auxquels ? L'augmentation de la population impose – légalement – la construction d'un nouveau collège (50 millions !), et nécessitera aussi de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance et les écoliers (journée scolaire continue). Les rénovations du Musée Jenisch, du Théâtre de l'Oriental et de la salle Del Castillo ne peuvent plus attendre. Les projets de quartiers derrière la Gare et à la gare aux marchandises modèlent le visage du Vevey de demain ; la

commune doit être capable d'orienter ces projets de sorte qu'ils contribuent au bien commun ; mais cela a un coût ! Faudrait-il alors laisser tomber la remise en état du Jardin du Rivage, ou la rationalisation de l'administration communale et la revitalisation de Vevey-Est (bâtiment de l'ex-EPA) ? Ou encore le développement des transports en commun et le réaménagement plus convivial du centre-ville et de la Grand-Place ?

Gardons des ressources suffisantes pour ces projets nécessaires.

Une exception à 16 millions

Nous avons souvent soutenu les projets municipaux, et le Conseil communal les a, en règle générale, approuvés. Mais toute règle mérite son exception, et une grosse : en janvier 2009, comme nous l'espérions depuis plus de dix ans, le Conseil communal a enfin refusé le parking souterrain de la Place du Marché. C'est une dépense inutile de 16 millions qui a été ainsi évitée..

OUI
au maintien du taux
d'imposition à 77 !

Plus d'informations sur www.alternatives-vevey.ch
Alternatives, case postale 722, 1800 Vevey
alternatives@alternatives-vevey.ch
CCP 18-4769-5

ALTERNATIVES